

SUBJECT

NAME AND DATE OF NEWSPAPER

*Le Soleil, 9 Avril 1930***Sur un mot de Mackenzie King**

Toute la presse bleue du pays jette actuellement de hauts cris parce que l'honorable Mackenzie King, au cours d'une discussion sur la question du chômage, a signifié énergiquement son refus de fournir de l'argent aux gouvernements provinciaux conservateurs pour les aider à atténuer la crise.

"Quoi ! disent les torys, le premier ministre du pays poussera l'esprit de parti au point de refuser de soulager les misères du peuple sous l'unique prétexte que des gouvernements conservateurs demandent ces secours ? Quoi ! on ne donnera l'argent du peuple qu'à ceux-là qui appuieront un parti et on laissera crever les autres ! On osera se former des partisans au moyen du supplice de la faim !"

Ces accents démagogiques sont courants dans les rangs des adversaires du gouvernement. Mais ils sont d'une mauvaise foi répugnante. Quand, en effet, le premier ministre du Canada déclare qu'il n'est pas pour donner les capitaux du fédéral aux gouvernements locaux conservateurs, afin de diminuer le chômage, ce n'est nullement la question de parti qu'il envisage, mais la question de principe. Ce principe, le voici : la question du chômage relève des autorités provinciales et municipales, et si elles veulent en dégager leur responsabilité, c'est parfois pour se faire du capital politique au dépens du gouvernement libéral d'Ottawa.

D'après nos lois et notre constitution, les autorités fédérales n'ont rien à voir directement avec la législation ou les octrois en vue d'aider aux sans-travail. Là-dessus, leur action ne saurait être que indirecte. Toute la responsabilité retombe sur les législatures et municipalités. Naturellement, certains chefs provinciaux conservateurs aimeraient, en voyant venir les élections prochaines, pouvoir lancer les sans-travail contre Ottawa. Pour y arriver, ils voudraient attirer le fédéral dans une sorte de guet-apens, lui faire prendre une participation qui serait comme une confession de jugement et les dégagerait d'autant de leurs responsabilités.

Au reste, nous nous demandons pourquoi les bleus tiennent tant à discuter du chômage, puisque leur chef avoue catégoriquement que ce problème relève des provinces et que celles-ci ne peuvent s'en départir. Le 2 avril dernier, en effet, l'honorable M. Heenan, traitant de ce sujet, en obtenait l'aveu de la bouche même de M. Bennett.

Qu'on en juge par ce texte que nous tirons du *Hansard* :

"J'invite tous ceux qui font partie d'un parlement, disait M. Heenan, et qui ont à cœur l'établissement d'un rouage durable pour régler cette question du chômage, à mettre en œuvre leur influence, par tout le pays, en vue d'une campagne d'éducation destinée à pénétrer le public de l'urgence d'un régime de cette nature, et je les prie de ne pas "se renvoyer la balle" de la législature à la Chambre des Communes.

L'hon. M. BENNETT : Bravo, bravo !

L'hon. M. HEENAN : D'après nos lois, la question n'est pas de notre domaine. J'entends mon honorable ami le chef de l'opposition, qui dit : "Bravo, bravo !" J'ai constaté, cependant, que lorsque l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a proposé l'année dernière, par voie d'amendement au rapport du comité des relations industrielles et internationales, que les gouvernements provinciaux fussent priés d'adopter une mesure législative, en vue de renoncer à leurs droits à cet égard, mon honorable ami a voté contre la motion.

L'hon. M. BENNETT : Parce que les provinces ne peuvent s'en départir.

L'hon. M. HEENAN : J'en conviens ; pour cette raison j'adjure les membres de cette Chambre de ne pas demander au gouvernement qu'il fasse une chose qu'il ne saurait faire et qu'eux-mêmes reconnaissent ne pas être dans ses attributions."

W. L. Mackenzie King Papers

Speeches-1922 - 1932

PUBLIC ARCHIVES  
ARCHIVES PUBLIQUES  
CANADA